

question: les actes parlementaires non-législatifs

Par **marly1101**, le **11/04/2009** à **13:45**

Bonjour, j'ai un TD de droit constitutionnel à préparer et j'ai rencontré quelques difficultés sur une des questions:

[b:16r4n8zw]Quels sont les différents "actes parlementaires non-législatifs" ?[/b:16r4n8zw]

Merci de bien vouloir m'éclairer afin que je ne m'attire pas les foudres de mon chargé de travaux dirigés lol image not found or type unknown

Par **Tonio_S**, le **20/04/2009** à **20:11**

Lol, si tu es à la faculté de droit de Poitiers, ce que je pense vu ta question et la date à laquelle elle tombe, tu trouveras cette réponse dans les documents liés à ce TD que tu es en train de préparer.

Edit : en effet, tout ça est peu clair image not found or type unknown. Tout ce que je sais c'est qu'ils ont la particularité de ne pas être promulgués. Cela doit être des actes adoptés "en vue de la création d'une commission d'enquête ou à propos de projets d'actes communautaires" art 88-4 Const.

Par **marly1101**, le **22/04/2009** à **20:28**

Oui j'ai fini par trouver

Les actes parlementaires non-législatifs sont les résolutions parlementaires, les motions de procédures ou référendaires.

Enfin maintenant, là n'est plus le problème puisque ce TD en question est passé et que je ne suis pas "tombé" sur cela :) image not found or type unknown